**DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION**

**DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES RESSOURCES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

**EP/DGSAFE/UTSI/FOUR/2020-011**

**fourniture et installation d'équipements de sécurité générale sur les 3 sites du parlement européen**

**ARMOIRES DE GESTION ELECTRONIQUES DES CLES, ARMOIRES A CASIERS, LOGICIELS ET LICENSES**

**CONDITIONS POUR SOUMETTRE UNE OFFRE**

1. **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES**
2. La remise d'une offre vaut acceptation par le soumissionnaire des conditions stipulées dans les documents du présent appel d'offres: le cahier des charges administratif, le cahier des charges techniques ainsi que les modèles de contrat-cadre et bon de commande. Les documents susmentionnés fixent les conditions du présent appel d'offres et se complètent mutuellement. En cas de contradiction entre eux, chaque document prévaut sur les autres dans l'ordre indiqué dans les dispositions finales du projet de contrat-cadre.
3. La soumission d'une offre entraîne la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions de vente ou de travaux. La soumission d'une offre lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.
4. Le soumissionnaire doit, avant de soumettre son offre, prendre toutes les mesures nécessaires afin d'évaluer l'étendue et la qualité de l'objet de l'appel d'offres ainsi que les difficultés éventuelles. En soumettant une offre, le soumissionnaire reconnaît avoir une connaissance des risques et des aléas liés à l'exécution du marché.
5. La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est de six mois à compter de la date limite de soumission des offres.
6. Le cahier des charges relatif au marché et le projet de contrat-cadre sont joints à la présente invitation à soumissionner. Le cahier des charges énumère tous les documents à joindre à l'offre, y compris les pièces justificatives sur la capacité économique, financière, technique et professionnelle.
7. La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du Parlement européen. Celui-ci ne prend naissance qu’à la signature du contrat avec l’attributaire du marché. De même, la remise d'une offre ne donne aucun droit à l'attribution du marché ou partie de celui-ci. Le Parlement européen peut, jusqu'à la signature du contrat, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure de passation du marché sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation pour tout frais exposé, y compris les éventuels frais de déplacement. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.
8. Les soumissionnaires potentiels seront informés par écrit de la suite réservée à leur offre.
9. Les dépenses encourues dans le cadre de la préparation et de la présentation des offres sont imputables aux soumissionnaires et ne peuvent faire l'objet d’un remboursement.
10. Les offres resteront la propriété du Parlement européen.
11. Le suivi de la réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (UE) n° 2018/1725 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de l'offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement par la Direction générale de la sécurité et de la protection. Sur demande, le soumissionnaire peut obtenir la communication de ses données à caractère personnel et peut rectifier toute donnée personnelle inexacte ou incomplète. Pour toute question concernant le traitement des données personnelles, le soumissionnaire peut s'adresser à la direction générale de la sécurité et de la protection.Il a le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données en ce qui concerne le traitement de ses données à caractère personnel.
12. **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur les documents d'appel d'offres doivent poser leurs questions par écrit, avant la date limite de réception des questions mentionnée au point 3 ci-dessous, par l’intermédiaire du site web eTendering à l’adresse [https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=7116](https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=7116d) dans l’onglet «Questions et réponses», en cliquant sur «Créer une question».

Le pouvoir adjudicateur ne donnera pas suite aux questions orales, aux demandes transmises au-delà de la date limite ou aux demandes incorrectement libellées ou adressées.

Les questions reçues et les réponses correspondantes seront publiées, à la date limite d'envoi des réponses mentionnée au point 3 ci-dessous, sur le site web eTendering indiqué ci-dessus. Cette page web sera mise à jour régulièrement et les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour apportées pendant la période de soumission.

1. **CALENDRIER DE L'APPEL D'OFFRES**

Date limite de réception des questions via e-Tendering: 06/11/2020

Date limite d'envoi des réponses via e-Tendering: 11/11/2020

Date et heure limite de transmission des offres : 17/11/2020 à 17.00 heures

Date et heure d'ouverture des offres : 24/11/2020 à 12.00 heures

1. **CONTENU ET PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les offres ne peuvent être formulées que par écrit, dans une des langues officielles de l'Union européenne.

Il est toutefois précisé que la langue de travail sera le français ou l’anglais.

Votre offre doit se composer d'un **original signé**, chaque page étant dûment complétée et parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute quant aux termes et aux chiffres.

L'offre doit:

* être rédigée sur papier à en-tête du soumissionnaire;
* être accompagnée des formulaires du Parlement européen en en conservant le format;
* être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
* être soumise pour la totalité du marché ;
* être libellée en euros (maximum deux décimales);
* contenir une copie électronique sur clé USB, 100% conforme à l'offre originale signée remise sur papier.

L’offre doit être structurée comme suit:

**Intercalaire 1 (informations administratives) :**

* **nom du soumissionnaire, nom de son représentant, sa fonction et adresse e-mail de contact, coordonnées et nom de la personne habilitée à signer le contrat en cas d’attribution;** *(les soumissionnaires doivent veiller à présenter cette information correctement et en entier)*
* **déclaration sur l'honneur du soumissionnaire concernant les critères d'exclusion** - **annexe III du cahier des charges administratif (ci-après CCA) –** (voir point 11 du CCA)

*(en cas de groupement ou de sous-traitance, ce document doit être présenté par l'ensemble des membres du groupement et des sous-traitants)* ;

* **signalétique financier - annexe IV du CCA ;**
* **fiche de renseignements concernant les groupements d'opérateurs économiques - annexe V du CCA** *(uniquement pour les offres soumises par les groupements);*
* **déclaration concernant les** **sous-traitants - annexe VI du CCA** *(uniquement pour les offres proposant une sous-traitance );*

**Intercalaire 2 (documents relatifs aux critères de sélection):**

* **documents nécessaires à l'évaluation de la capacité légale et règlementaire**

(voir point 12.1 du CCA);

* **informations aux fins de l'évaluation de la capacité financière et économique**

(voir point 12.2 du CCA);

* **informations aux fins de l'évaluation de la capacité professionnelle et technique**

(voir point 12.3 du CCA);

* **documents nécessaires à l'évaluation de l'admissibilité des soumissionnaires**

(voir point 4 du CCA);

**Intercalaire 3 – (offre technique):**

* **votre offre technique, rédigée sur base des exigences du Cahier des charges techniques (ci-après CCT) et** **du** **point 13 du** **Cahier des charges administratif (CCA)**, contenant:

- les fiches techniques de chaque équipement / logiciel proposé.

**Intercalaire 4 – (offre financière):**

* **bordereau de prix** dûment complété, daté et signé.
1. **DÉLAIS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES**

La date et l'heure limites de transmission des offres sont fixées au **17/11/2020 à 17 heures**.

1. La transmission des offres se fait au choix des soumissionnaires:

a) soit **par la poste ou par messagerie**, **postées** **au plus tard à la date limite** indiquée ci-dessus, le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt faisant foi, à l'adresse suivante:

**Parlement européen**

**Service du courrier officiel**

**Bâtiment SPINELLI, Bureau 00F256**

**À l'attention de l'unité du budget, DG de la Sécurité et de la Protection**

**rue Wiertz 60**

**B-1047 Bruxelles**

b) soit par **dépôt direct** au service du courrier officiel par le soumissionnaire ou par tout représentant du soumissionnaire, **au plus tard à la date limite et l'heure fixées** ci-dessus. Le dépôt de l'offre est établi au moyen d'un reçu daté et signé en double exemplaire du service du courrier officiel du Parlement européen. La date et l'heure indiquées sur le reçu feront foi.

Les horaires d'ouverture du service du courrier officiel auprès duquel les offres doivent être déposées sont:

- du lundi au jeudi: de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

- le vendredi: de 9 heures à 12 heures,

- fermé le samedi et le dimanche.

Le Parlement européen n'est pas en mesure de garantir la réception des offres transmises par quelque moyen que ce soit en dehors des heures d'ouverture du courrier officiel indiquées ci-dessus.

**Les offres ne respectant pas les délais de transmission indiqués aux points a) et b) ci-dessus seront déclarées non conformes.**

1. Afin de préserver la confidentialité et l'intégrité des offres, l'envoi devra être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées. Les enveloppes intérieure et extérieure porteront:

- le nom et l'adresse du service destinataire:

**PARLEMENT EUROPÉEN**

**Direction générale de la sécurité et de la protection**

**Direction de la stratégie et des ressources, Unité du budget**

**Rue Wiertz 60 (SPINELLI 07D127)**

**B-1047 Bruxelles**

la référence de l'appel d'offres:

**Appel d'offres EP/DGSAFE/UTSI/FOUR/2020-011**

- ainsi que la mention suivante:

**À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER**

**NI PAR AUCUNE PERSONNE NON HABILITÉE**

Dans tous les cas, et quel que soit le type d'emballage utilisé, les soumissionnaires sont invités à veiller à la qualité des enveloppes ou de l'emballage pour transmettre leur offre, afin d'éviter qu'elles ne parviennent déchirées et ainsi ne garantissent plus ni la confidentialité de leur contenu ni leur intégrité.

Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. Est considérée comme signature de l'expéditeur soit la signature manuscrite, soit la signature et le cachet de son entreprise.

**L'enveloppe extérieure portera également le nom ou la raison sociale du soumissionnaire ainsi que l'adresse précise où celui-ci pourra être informé de la suite donnée à son offre.**

1. **OUVERTURE DES OFFRES**

Les offres seront ouvertes le **24/11/2020** à **12.00**

* à l’adresse suivante, à Bruxelles,

**PARLEMENT EUROPEEN**

**Bâtiment SPINELLI**

**Rue Wiertz 60**

**B-1047 Bruxelles**

Les soumissionnaires désirant participer à l'ouverture des offres (max. 2 personnes par soumissionnaire) sont priés de se faire connaître au service responsable de la gestion de ce marché, au plus tard le **19/11/2020** par courrier électronique à l'adresse suivante:

SAFE.marches-tenders@ep.europa.eu

Toute demande de participation devra indiquer l'identité des personnes qui entendent être présentes à l'ouverture des offres en précisant leur:

1. nom et prénom,
2. fonction,
3. date de naissance,
4. numéro de carte d'identité.
5. **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Le Parlement européen informera simultanément et individuellement chaque soumissionnaire écarté, par lettre et par courrier électronique que son offre n'a pas été retenue. Le Parlement indiquera dans chaque cas les motifs du rejet de l'offre ainsi que les voies de recours disponibles.

Le Parlement européen communiquera, simultanément aux notifications des rejets, la décision d'attribution à l'attributaire en précisant que celle-ci ne constitue pas un engagement de la part de l'institution. Le contrat ne pourra être signé avant

* une période de 15 jours calendaires à compter du lendemain de la date de notification simultanée des décisions de rejet et d'attribution, si les notifications précitées sont adressées par voie postale, ou
* une période de dix jours calendaires, si les notifications précitées sont adressées par un moyen électronique.

En tout état de cause, la décision d'attribution ne sera définitive que lorsque le soumissionnaire retenu aura présenté les preuves requises concernant les critères d'exclusion et de sélection mentionnés aux points 11 et 12 du cahier des charges et que celles-ci auront été acceptées par le Parlement européen. Cette acceptation, communiquée par écrit, permettra au soumissionnaire retenu de signer le contrat si le délai de 15 (ou 10) jours calendaires est échu.

Tout contrat signé avant l'échéance de la période de quinze (ou dix) jours calendaires est nul et non-avenu.

Tout soumissionnaire évincé qui ne se trouve pas dans une situation d'exclusion et dont l'offre est conforme aux documents de marché peut obtenir des informations complémentaires sur les motifs du rejet de son offre, sur demande écrite, par lettre, par télécopie ou par courrier électronique. Seuls les soumissionnaires ayant fait une offre recevable pourront demander les caractéristiques et avantages relatifs de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire. Toutefois, la communication de certains éléments peut être omise dans le cas où elle ferait obstacle à l'application des lois, serait contraire à l'intérêt public, porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes d'entreprises publiques ou privées ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre celles-ci.

1. **SUSPENSION DE LA PROCÉDURE**

Si nécessaire, après la communication des résultats et avant la signature du contrat, le Parlement européen pourra suspendre la signature du contrat pour examen complémentaire dans le cas où les demandes ou commentaires formulés par des soumissionnaires écartés ou lésés, ou toute autre information pertinente reçue, le justifient. Les demandes, commentaires ou informations en question doivent être reçus pendant une période de dix jours calendaires courant à compter du lendemain de la date de notification simultanée des décisions de rejet et d'attribution ou, le cas échéant, de la publication d'un avis d'attribution de marché. Dans le cas d'une suspension, tous les soumissionnaires sont informés dans les trois jours ouvrables suivant la décision de suspension.

Suite aux examens complémentaires découlant de la suspension de la procédure, le Parlement européen pourra confirmer sa décision d'attribution, la modifier ou, le cas échéant, annuler la procédure. Toute nouvelle décision sera motivée et portée à la connaissance, par écrit, de tous les soumissionnaires en lice.